

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2877

11 octobre 2014

SOMMAIRE

Algebris (Luxembourg) S.à r.l.	138057	Estatinvest AG	138063
Allsaints Company S.A.	138054	Euroeastern S.A.	138062
Ancor SICAV-SIF	138060	Euroland Properties S.A.	138057
Anna Ruggiero Sàrl	138052	Fideuram Fund	138051
Blue Harbour S.à r.l.	138056	Fiduciaire Centra Fides S.A.	138064
Bombardier Transportation Luxembourg	138057	Fliesen-Carrelage-Steilen S.à.r.l.	138063
Bombardier Transportation Luxembourg Finance	138058	Fonditalia	138051
Bombardier Transportation Luxembourg Investments	138060	Franmar Holding S.A.	138050
Cardinal Health Luxembourg 420 S.à r.l.	138059	Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l. ..	138056
Cobalt Waterline S.à r.l.	138059	Generali Luxembourg	138065
Colonnade Holdco N° 7 S.à r.l.	138058	Greni S.A.	138080
Corfu S.A.	138059	GSC European Mezzanine Luxembourg I S.à r.l.	138087
Courtignac S.A.	138050	Hanworth Investments S. à r.l.	138095
CVIC II Lux Sub Holdings S.à r.l.	138057	KBC Life Invest Fund	138052
Dana International Luxembourg S.à r.l. ..	138059	Lacombe Investissement S.A.	138050
Dax S.à r.l.	138061	Lininvest S.A.	138082
DeA Capital Investments S.A.	138052	Link Multiple 2010 S.C.A.	138096
Demetel Sàrl	138061	Med S.à r.l.	138093
Desdan Holding S.A.	138096	Nabuko Invest S.A.	138088
DHC Luxembourg V S.à r.l.	138063	Polytech Industries S.A.	138062
DIAMAN Sicav	138061	Quafi S.A.	138094
Divi Holding S.A.	138087	Quintiles	138065
Doosan Power Systems S.A.	138063	Quintiles Holdings	138065
Dracmalux S.A.	138062	Resiterra Invest	138095
DSB Invest Holding S.A. SPF	138052	Rochester Holding S.A.	138064
Duet Global Equity Fund S.A., SICAV-SIF	138096	Sofia I S.à r.l.	138079
eBay International AG (Luxembourg branch)	138062	Styrolution Luxembourg S.à r.l.	138066
El Campo S.à r.l.	138064	Tecref S.à r.l.	138093
Eren Groupe S.A.	138060	TES Global Investments S.à r.l.	138083
		UniAsiaPacific	138051
		UniAsiaPacific	138051
		Victor Properties S.à r.l.	138058
		Zamoraux S.à r.l.	138051

Courtignac S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 135.228.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 novembre 2014 à 14.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2014;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2014;
3. affectation des résultats au 30 juin 2014;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2014153261/10/18.

Lacombe Investissement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 135.227.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 novembre 2014 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2014;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2014;
3. affectation des résultats au 30 juin 201;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2014153262/10/18.

Franmar Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 28.155.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 novembre 2014 à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 30 juin 2014;
2. approbation des comptes annuels au 30 juin 2014;
3. affectation des résultats au 30 juin 2014;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

*Le Conseil d'Administration.*Référence de publication: 2014154148/10/18.

Fideuram Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion FIDEURAM FUND modifié au 25 février 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDEURAM GESTIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2014047281/10.

(140053675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

Fonditalia, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion FONDITALIA modifié au 25 février 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDEURAM GESTIONS S.A.

Signature

Référence de publication: 2014047282/10.

(140053677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} avril 2014.

UniAsiaPacific, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Verwaltungsreglement, welches am 18. Februar 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Februar 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014050134/10.

(140056254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

UniAsiaPacific, Fonds Commun de Placement.

Das geänderte Sonderreglement, welches am 18. Februar 2014 in Kraft trat, wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. Februar 2014.

Union Investment Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2014050135/10.

(140056255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2014.

Zamoraux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 183.017.

Il est porté à la connaissance de qui de droit que, l'Associé Unique de la société ZAMORAUX S.à r.l., à savoir Orangefield (Luxembourg) S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, a cédé en date du 6 janvier 2014 la totalité des 100 (cent) parts sociales qu'elle détenait dans la société à Monsieur Stefano Roma, demeurant à 10, Avenue de la Gare, CH-3963 Crans-Montana, Suisse.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014132195/14.

(140149492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Anna Ruggiero Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4993 Sanem, 32, Cité Schmiedenacht.
R.C.S. Luxembourg B 148.180.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014131708/9.
(140149743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

DSB Invest Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 71.551.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2014131810/9.
(140149486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

KBC Life Invest Fund, Fonds Commun de Placement.

Le règlement de gestion modifié de KBC LIFE INVEST FUND a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 avril 2014.
KBC Asset Management S.A.
Référence de publication: 2014053120/10.
(140060583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2014.

DeA Capital Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 127.685.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-ninth of September,
Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

DeA Capital S.p.A., an Italian company (Società per Azioni), having its registered office at Via Brera 21, Milan, Italy, registered with the Italian Register of Commerce and Companies ("Registro delle Imprese di Milano"), under number 07918170015 (the "Sole Shareholder"),

Represented by Ms. Claudia Rouckert, employee residing professionally in Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal; said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities;

Who declared and requested the notary to state:

1) That DeA Capital S.p.A., prenamed, is the sole shareholder of DeA Capital Investments S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 9-11, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 127.685, incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, on 12 April 2007 and published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1295 of 28 June 2007 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended several times, most recently by a deed of the undersigned notary on 6 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2863 of 14 November 2013.

2) That the capital of the Company is currently fixed at three hundred and seventy-one million nine hundred and eleven thousand nine hundred and eighty-two Euro point nineteen (EUR 371,911,982.19) represented by two hundred and fifty-seven million nine hundred and ninety-six thousand two hundred and fifty-eight (257,996,258) shares without nominal value.

3) After this had been set forth, the Sole Shareholder, representing the whole corporate capital of the Company, has decided to take the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to reduce the Company's share capital by an amount of two hundred and ten million Euro (EUR 210,000,000.00) so as to bring it from its present amount of three hundred and seventy-one million nine hundred and eleven thousand nine hundred and eighty-two Euro point nineteen (EUR 371,911,982.19) down to one hundred and sixty-one million nine hundred and eleven thousand nine hundred and eighty-two Euro and nineteen cents (EUR 161,911,982.19) through the cancellation of 145,677,517 (one hundred and forty-five million six hundred and seventy-seven thousand five hundred and seventeen) shares without nominal value of the Company and RESOLVES, instead of paying this amount to the Sole Shareholder, to allocate the amount of the reduction of two hundred and ten million Euro (EUR 210,000,000.00) to the account "Other reserves available for distribution".

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to subsequently amend article 5.1. of the articles of association of the Company, so as to reflect the reduction of capital as follows:

" **5.1.** Le capital social souscrit est fixé à 161.911.982,19 EUR (cent soixante-et-un millions neuf cent onze mille neuf cent quatre-vingt-deux Euros et dix-neuf cents) représenté par 112.318.741 (cent douze millions trois cent dix-huit mille sept cent quarante-une) actions. Les actions n'ont pas de valeur nominale." The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with us the notary this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre,

Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

DeA Capital S.p.A., société de droit italien («Società Per Azioni»), ayant son siège social à Via Brera 21, Milan, Italie, inscrite auprès du «Registro delle Imprese di Milano», sous le numéro 07918170015 (l'«Actionnaire Unique»);

représentée par Mlle. Claudia Rouckert, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le représentant et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec ce dernier;

Qui a déclaré et requis du notaire qu'il établisse:

1) Que DeA Capital S.p.A., précitée, est l'actionnaire unique de DeA Capital Investments S.A. une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 9-11, Grand - Rue, L-1661 Luxembourg, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 127.685 et constituée en vertu d'un acte reçu par Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, le 12 avril 2007 et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations sous le numéro 1295 du 28 juin 2007 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 6 septembre 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2863 du 14 novembre 2013.

2) Que le capital de la Société est actuellement fixé à trois cent soixante-et-onze millions neuf cent onze mille neuf cent quatre-vingt-deux Euros et dix-neuf cents (371.911.982,19 EUR) représenté par deux cent cinquante-sept millions neuf cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante-huit (257.996.258) actions sans valeur nominale.

3) Ceci ayant été exposé, l'Actionnaire Unique représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE de réduire le capital social de la Société à concurrence de deux cent dix millions Euros (210.000.000,00 EUR) afin de le porter de son montant actuel de trois cent soixante-et-onze millions neuf cent onze mille neuf cent quatre-vingt-deux Euros et dix-neuf cents (371.911.982,19 EUR) à un montant de cent soixante-et-un millions neuf cent onze mille neuf cent quatre-vingt-deux Euros et dix-neuf cents (161.911.982,19 EUR) par l'annulation de cent quarante-cinq millions six cent soixante-dix-sept mille cinq cent dix-sept (145.677.517) actions sans valeur nominale et DECIDE, au lieu de payer ce montant à l'Actionnaire Unique, d'allouer le montant de la réduction de deux cent dix millions Euros (210.000.000,00 EUR) au compte «Autres réserves disponibles pour distribution».

Deuxième résolution

L'Actionnaire Unique DECIDE par conséquent de modifier l'article 5.1. des statuts de la Société, afin de refléter la réduction de capital de la manière suivante:

" 5.1. Le capital social souscrit est fixé à 161.911.982,19 EUR (cent soixante-et-un millions neuf cent onze mille neuf cent quatre-vingt-deux Euros et dix-neuf cents) représenté par 112.318.741 (cent douze millions trois cent dix-huit mille sept cent quarante-une) actions. Les actions n'ont pas de valeur nominale."

Le notaire instrumentant qui parle et comprend l'anglais, déclare que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec nous notaire le présent acte.

Signé: Rouckert, Kessler,

Enregistré à ESCH/ALZETTE A.C., le 01 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13200. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €)

Le Receveur ff. (signé): Monique Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014156518/100.

(140177536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Allsaints Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 121.292.

In the year two thousand and fourteen, on the fifth day of September,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

the extraordinary general meeting of the shareholders of the company named Allsaints Company S.A. with registered office at L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid, registered with the R.C.S. Luxembourg section B number 121292.

The aforesaid company incorporated by deed of Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, on 6 October 2006, published in the Mémorial C number 2376 on 20 December 2006, and the By Laws have been amended for the last time by deed of Maître Jean Seckler on 15 December 2006 published in the Mémorial C number 541 on 5 avril 2007.

The meeting is chaired by Flora Gibert, notary's employee, with professional address at L-1450 Luxembourg 15 Côte d'Eich.

The chairperson appointed as secretary and the meeting elected as scrutineer Rachel Uhl, notary's employee, with professional address art L-1450 Luxembourg 15 Côte d'Eich.

The bureau establishes the attendance sheet, that, after having been signed "ne varietur" by the the shareholders presents or represented, by the members of the bureau and the notary, will be attached to the present minutes to be submitted to the recording procedure.

The Chairman states and asks the notary to act the following:

I. according to the attendance sheet, all the shareholders, representing the aggregate share capital subscribed, are presents or represented at the present meeting, which can vote on all the points of the agenda.

II. that the present meeting has the following agenda:

1. Decision to set up on voluntary liquidation the company;
2. Appointment of one or several liquidators and definition of their powers
3. Discharge to the Directors and the statutory auditor.
4. Miscellaneous.

The General Meeting of the shareholders, having approved the statements of the Chairman, and considering itself as duly constituted, has deliberated and decided unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide the anticipated dissolution of the company and to put it into liquidation with effect as on this day.

Second resolution

The general meeting decides to appoint as liquidator Fiduciary Tucci & Partners, 10A, rue Henri M. Schnadt L-2530 Luxembourg registered with the Trade Register of Luxembourg under Section B number 177770.

The liquidator has the broadest powers foreseen by articles 144-148 bis of the law on commercial companies. He may execute all acts foreseen by article 145 without the authorization of the general meeting whenever it is requested.

The liquidator is dispensed to draw up an inventory and he may refer to the books of the company.

He may, under his own liability, delegate for special operations to one or more proxy holders such capacities and for such period he may determine.

Third resolution

The meeting gives discharge to the directors and the statutory auditor for their mandates until today.

There being no further business, the meeting is terminated.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with the notary the present deed.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Suit la version française:

L'an deux mille quatorze le cinq septembre,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme luxembourgeoise, dénommée Allsaints Company S.A. ayant son siège social à L-1143 Luxembourg, 24 rue Astrid, inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 121292.

Ladite société a été constituée par acte de Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 6 octobre 2006, publié au Mémorial C numéro 2376 du 20 décembre 2006, et les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean Seckler en date du 15 décembre 2006 publié au Mémorial C numéro 541 du 5 avril 2007.

L'assemblée est présidée par Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg 15, Côte d'Eich.

Le Président désigne comme secrétaire et l'assemblée désigne comme scrutateur Rachel Uhl, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1450 Luxembourg, 15 Côte d'Eich.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées "ne varietur" par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que toutes les actions représentatives de l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer et décider valablement sur les différents points portés à l'ordre du jour, sans convocation préalable.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Décision de la mise en liquidation volontaire de la société;
2. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs;
3. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président, et se considérant comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et pris par vote séparé et unanime les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

A été nommé liquidateur, la société Fiduciary Tucci & Partners, 10A, rue Henri

M. Schnadt L-2530 Luxembourg inscrite au R.C.S. Luxembourg section B numéro 177770.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Clôture

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et plus personne ne demandant la parole, le président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes personnes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Signé: F.GIBERT, R.UHL, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils le 8 septembre 2014. Relation: LAC/2014/41605. Reçu douze euros (EUR 12,-)

Le Receveur (signé): I. THILL.

Référence de publication: 2014145302/108.

(140165375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 septembre 2014.

Blue Harbour S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 104.277.

—
EXTRAIT

Il résulte d'un contrat de transfert de parts du 8 novembre 2013, que la société Belvaux Nominees Limited, ayant son siège social à Road Town, Tortola, British Virgin Islands a cédé 100 parts sociales de la Société Blue Harbour S.à r.l. à SHRM Corporate Services S.à r.l., ayant son siège social au 64 rue Principale, L-5367 Schuttrange, Luxembourg.

Suite à ce transfert, SHRM Corporate Services S.à r.l. détient les 100 parts sociales de la Société Blue Harbour S.à r.l. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

SHRM Financial Services (Luxembourg) S.A.

Domiciliaire

Référence de publication: 2014132305/16.

(140150570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Gate Gourmet Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.173.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 86.448.

—
Assemblée Générale du 9 juillet 2014

Renouvellement des mandats

L'associé unique de la Société décide de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014:

Monsieur Dominik ANDERHALDEN, gérant de catégorie A

Monsieur Thomas BUCHER, gérant de catégorie A

Monsieur Andrew GIBSON, gérant de catégorie A

Monsieur Jerome TRIGANO, gérant de catégorie A

Monsieur Guy HARLES, gérant de catégorie B

Madame Catherine KOCH, gérant de catégorie B

Signature.

Référence de publication: 2014133691/20.

(140152164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

CVIC II Lux Sub Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 174.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131158/9.

(140148946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Euroland Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 121.422.

Par la présente, je vous fais part de ma démission, avec effet immédiat, de la fonction de commissaire aux comptes de votre société.

Le 8 juillet 2014.

MARBLEDEAL LUXEMBOURG S.à r.l.

Référence de publication: 2014131217/11.

(140148505) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Algebris (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 149.205.

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014131030/12.

(140148939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Bombardier Transportation Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 73.988.

EXTRAIT

Par décision en date du 20 mars 2014 il a été décidé de renouveler les mandats de (i) Clive Malcolm Griffiths, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, (ii) Ailbhe Jennings, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, et de (iii) Tine Kehler-Hvid en tant qu'administrateur catégorie A de la Société, pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Anne Devries, née le 8 mai 1974, à Saint Saulve, France, et résidant 9 rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, a été nommée commissaire au compte pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société est composé désormais de:

- Tine Kehler-Hvid, administrateur de catégorie A;
- Clive Malcolm Griffiths, administrateur de catégorie B; et
- Ailbhe Jennings, administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014131009/22.

(140148386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Victor Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 107.846.

—
Extrait du contrat de cession de part

Il résulte du contrat de cession de part sociale daté du 18 août 2014 que l'associé unique de la Société a transféré une partie de ses parts sociales de la manière suivante:

- 1 part sociale à Georgia Finance S.à r.l., une société à responsabilité ayant son siège sociale au 7, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 173275.

Xavier De Cillia

Gérant

Référence de publication: 2014130964/16.

(140147943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Colonnade Holdco N° 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 119.335.

—
Extrait des décisions prises par les associées en date du 8 juillet 2014

Le siège de la société a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Veillez prendre note que M. Arnaud DELVIGNE, gérant, réside désormais professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Colonnade Holdco N°7 S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014131102/16.

(140148890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Bombardier Transportation Luxembourg Finance, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 73.989.

—
EXTRAIT

Par décision en date du 17 mars 2014, il a été décidé de renouveler les mandats de (i) Clive Malcolm Griffiths, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, (ii) Ailbhe Jennings, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, et de (iii) Tine Kehler-Hvid en tant qu'administrateur catégorie A de la Société, pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Anne Devries, née le 8 mai 1974, à Saint Saulve, France, et résidant 9 rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, a été nommée commissaire au compte pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société est composé désormais de:

- Tine Kehler-Hvid, administrateur de catégorie A;
- Clive Malcolm Griffiths, administrateur de catégorie B; et
- Ailbhe Jennings, administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014131010/22.

(140148379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Cardinal Health Luxembourg 420 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 97.342.

Le Bilan du 1^{er} Juillet 2012 au 30 Juin 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014132990/9.

(140150866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Cobalt Waterline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 123.830.

Les comptes annuels au 31 août 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014132995/9.

(140150795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Dana International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 9.442.604,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 124.210.

Par résolutions signées en date du 23 juillet 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de David Maréchal, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant de classe B, avec effet au 24 juillet 2014 et pour une durée indéterminée;

2. Acceptation de la démission de Michael Anatolitis, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant de classe B, avec effet au 24 juillet 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014131159/15.

(140149108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Corfu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 31, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 66.108.

Extrait des résolutions du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2013 tenue à 8.00 heures le 2 juin 2014

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des administrateurs, de l'administrateur-délégué et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- Mme Bourkel Anique, 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

administrateur-délégué:

- M. Bourkel Michel, 31, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg;

commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street n° S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2014 et jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2015;

Référence de publication: 2014131146/21.

(140149268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Eren Groupe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 39.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Pour la société EREN GROUPE S.A.

Pierre Dagallier / Alain Robillard

Président du Directoire / Directeur

Référence de publication: 2014131212/13.

(140148857) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Ancor SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 181.019.

Il résulte du procès-verbal du 19 juin 2014 que le Conseil d'Administration de la société a pris entre autres la résolution suivante:

Le conseil d'administration prend acte et accepte la démission de Monsieur Davide Murari et de Monsieur Manuel Montesinos Bernabé, en leur qualité d'administrateurs de la société avec effet immédiat et décide de nommer en remplacement, sous réserve d'acceptation de la Commission de Surveillance du Secteur Financier, Monsieur Giovanni Patri, né à Lobbes (Belgique) le 18.08.1975, demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et Monsieur Yves Speeckaert, né à Ixelles (Belgique), le 12.11.1960, demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en tant qu'administrateurs de la société.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014131060/19.

(140148798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Bombardier Transportation Luxembourg Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 76.981.

EXTRAIT

Par décision en date du 30 juin 2014, il a été décidé de renouveler les mandats de (i) Clive Malcolm Griffiths, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, (ii) Ailbhe Jennings, en tant qu'administrateur de catégorie B de la Société, et de (iii) Tine Kehler-Hvid en tant qu'administrateur catégorie A de la Société, pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Anne Devries, née le 8 mai 1974, à Saint Saulve, France, et résidant 9 rue Gabriel Lippman, L-5365 Munsbach, a été nommée commissaire au compte pour une durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2015.

Il en résulte que le conseil d'administration de la Société est composé désormais de:

- Tine Kehler-Hvid, administrateur de catégorie A;
- Clive Malcolm Griffiths, administrateur de catégorie B; et
- Ailbhe Jennings, administrateur de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014131011/22.

(140148384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

Demetel Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 99.383.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement rendu en date du 10 juillet 2014, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, VI^{ème} section siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de la liquidation:

- La société à responsabilité limitée DEMETEL S.à.r.l., dont le siège social à L-2525 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais, a été dénoncé en date du 11 octobre 2010

Pour extrait conforme
Me Réjane JOLIVALT-DA CUNHA
Le Liquidateur

Référence de publication: 2014131165/15.

(140149148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Dax S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 139.919.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 9 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1839 du 25 juillet 2008.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dax S.à r.l.
Signature

Référence de publication: 2014131160/15.

(140148761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

DIAMAN Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 119.895.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 24 avril 2014

L'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

1. de réélire Messieurs Jean-Luc Neyens, Marco Rosati, Daniele Bernardi, Alessandro Bottinelli et Régis Leoni, en qualité d'administrateurs pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015,
2. de ne pas renouveler le mandat d'administrateur de Monsieur Marco Rosati suite à sa démission en date du 23 avril 2014,
3. de nommer Monsieur Massimo Scolari, avec adresse professionnelle Via S. Andrea 10/A, I-20121 Milan, Italie, en qualité d'administrateur, en remplacement de l'administrateur démissionnaire, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015,
4. de réélire Deloitte S.A., en qualité de Réviseur d'Entreprises, pour le terme d'un an, prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2015.

Luxembourg, le 19 août 2014.

Pour DIAMAN SICAV
BANQUE DEGROOF LUXEMBOURG S.A.
Agent Domiciliaire
Corinne ALEXANDRE / Valérie GLANE
Assistante / Fondé de pouvoir

Référence de publication: 2014131178/24.

(140148742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Euroeastern S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue de Louvigny.
R.C.S. Luxembourg B 104.389.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014132427/9.

(140150362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Dracmalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 147.965.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour DRACMALUX S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014132399/11.

(140150141) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Polytech Industries S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3378 Livange, Z.I.C., rue de Bettembourg.
R.C.S. Luxembourg B 72.023.

Par la présente, je vous informe de ma décision de démissionner de mon poste d'administrateur et d'administrateur-délégué de votre société avec effet immédiat.

Livange, le 15 février 2014.

Freddy SCHAEFER

Administrateur et Administrateur-délégué

Référence de publication: 2014131019/12.

(140148285) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 août 2014.

eBay International AG (Luxembourg branch), Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 165.452.

Il est à noter que les personnes suivantes sont nommées en tant que représentant permanent de la succursale luxembourgeoise d'eBay International AG (la Société) à partir du August 18, 2014 pour une durée indéterminée:

- Monsieur Omar Paz, né le 27 octobre 1970 en Louisiane, Etats-Unis d'Amérique, demeurant professionnellement au 22-24 Boulevard royal, L-2449 Luxembourg; et
- Madame Wing Yee Choi, née le 19 décembre 1972 à Hong-Kong, Chine, demeurant professionnellement au 22-24, Boulevard royal, L-2449 Luxembourg.

Les représentants permanents de la succursale luxembourgeoise de la Société sont donc:

- Monsieur Michael Verlaque
- Monsieur Omar Paz
- Madame Wing Yee Choi

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 18. Aug. 2014.

eBay International A.G.

Pascal Marti / Rolf Kühnis

Legal Manager Europe / Senior Director International Tax

Référence de publication: 2014131021/22.

(140148681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.

Fliesen-Carrelage-Steilen S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6835 Boudlerbach, Maison 2.

R.C.S. Luxembourg B 143.017.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014132449/9.

(140150027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

DHC Luxembourg V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 3.861.533,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 123.613.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 août 2014.

Référence de publication: 2014132396/10.

(140150055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Doosan Power Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 125.754.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 août 2014.

Pour Doosan Power Systems S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014132386/13.

(140150388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Estatinvest AG, Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 129.234.

Extrait du procès-verbal des de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2013 tenue le 6 mai 2014 à 17.30 heures

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale décide de renouveler le mandat des administrateurs, des administrateurs-délégués et du commissaire aux comptes, à savoir:

administrateurs:

- Mme. Bourkel Anique, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- M. Bourkel Michel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg;
- M. Vancheri Alexandre, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.;

administrateurs-délégués:

- M. Bourkel Michel, 34, rue Michel Rodange, L-2430 Luxembourg.

commissaire aux comptes:

- Wilbur Associates Ltd, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, 70 Box N - 8188, IBC 185200;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2014 et jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Référence de publication: 2014132424/22.

(140150536) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

El Campo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 145.719.

La société A & H Services sa, siégeant au 15, Avenue Lou Hemmer à L-5627 Mondorf-les-Bains, enregistrée au registre des Commerces et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-119225 dénoncé en qualité de domiciliataire, la société El-Campo sàrl., 15, Avenue Lou Hemmer, L-5627 Mondorf-les-Bains, enregistrée au Registre des Commerces et des Sociétés du Luxembourg sous le numéro B-145719 et ce à partir du 1^{er} juillet 2014.

Fait en 3 originaux à Mondorf-les-Bains, le 30 juin 2014.

A & H Services sa.

Herman SWANNET

Référence de publication: 2014132419/13.

(140150344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Rochester Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 86.442.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la Société tenue en date du 21 août 2014 que

- La démission de M. Benoît BAUDUIN, administrateur de la Société a été acceptée avec effet au 21 août 2014;
- La personne suivante a été nommée administrateur de la Société, avec effet au 21 août 2014 et ce jusqu'à l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2015:

* Mme Christelle MATHIEU, née le 1^{er} mars 1978 à Virton, Belgique, résidant professionnellement au 16, avenue Pasteur L-2310 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014133366/16.

(140151129) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Fiduciaire Centra Fides S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 33, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 39.844.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires pour l'exercice 2013 tenue 10.00 heures le 5 Juin 2014

Extrait des résolutions

4- L'assemblée générale renouvelle les mandats des autres administrateurs, des administrateurs délégués et du commissaire aux comptes, à savoir:

- *administrateurs:*

- M. Michel BOURKEL, 33, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg;
- M. Nico HOFFELD, 33, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg;
- Mme Anique BOURKEL, 33, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg;
- M. Serge KRAEMER, 33, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg;
- M. Marcel EGLI, 33, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg;

- *administrateurs-délégués:*

- M. Michel BOURKEL, 33, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg;
- Mme Anique BOURKEL, 33, rue Ste Zithe, L-2763 Luxembourg;

- *commissaire aux comptes:*

- Wilbur Associates Ltd, IBC 185200, Union Court Building, Elizabeth Avenue & Shirley Street S-E2, Nassau, Bahamas, N-8188;

qui tous acceptent, pour l'exercice social 2014 et jusqu'à l'assemblée annuelle à être tenue en 2015.

Référence de publication: 2014132445/25.

(140150539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Generali Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 165.407.

Suite au transfert du siège social de la société du Regus City Center, 26 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au Valley Park, Bâtiment G, 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ayant pris effet le 16 décembre 2013, l'adresse professionnelle de Monsieur Sébastien Veynard, tant en sa qualité d'administrateur que de délégué à la gestion journalière, a dès lors été transférée au:

Valley Park, Bâtiment G, 40, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 26 août 2014.

Generali Luxembourg S.A

Sébastien Veynard

Directeur Général

Référence de publication: 2014134267/17.

(140152806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Quintiles, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.875.835,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 149.450.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 2 mai 2014 que Monsieur Reinhard Richard Gombert a démissionné de sa position de gérant de la Société avec effet au 2 mai 2014.

Il est décidé de nommer en remplacement de Monsieur Reinhard Richard Gombert, Monsieur Jehudi Mostert, né le 24 août 1972 à La Hague, Pays-Bas et résidant professionnellement au 10, Siriusdreef, NL-2132 WT Hoofddorp, Pays-Bas, comme gérant de la Société avec effet au 2 mai 2014 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Olivier Dorier comme gérant de la Société; et
- Jehudi Mostert comme gérant de la Société.

Le 21 août 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014133339/18.

(140150846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Quintiles Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 4.875.835,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 149.430.

Il résulte des résolutions écrites de l'associé unique de la Société en date du 3 mai 2014 que Monsieur Reinhard Richard Gombert a démissionné de sa position de gérant de la Société avec effet au 3 mai 2014.

Il est décidé de nommer en remplacement de Monsieur Reinhard Richard Gombert, Monsieur Jehudi Mostert, né le 24 août 1972 à La Hague, Pays-Bas et résidant professionnellement au 10, Siriusdreef, NL-2132 WT Hoofddorp, Pays-Bas, comme gérant de la Société avec effet au 3 mai 2014 pour une durée indéterminée.

Par conséquent, le conseil de gérance de la Société est maintenant composé comme suit:

- Olivier Dorier comme gérant de la Société; et
- Jehudi Mostert comme gérant de la Société.

Le 21 août 2014.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2014133341/19.

(140150845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Styrolution Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.956.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the first day of September.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg),

is held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Styrolution (Jersey) Limited, a limited liability company with registered office at Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG and registered with the Companies Register of the Jersey Financial Services Commission under number 97815 (the Company).

There appeared

Styrolution Group GmbH, a German limited liability company with registered office at Erlenstrasse 2, 60325 Frankfurt and registered with the Amtsgericht Frankfurt am Main under number HRB 91762 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mrs Sophie HENRYON, private employee, professionally residing in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal (the Power of Attorney).

The Power of Attorney, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on its behalf and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder is the owner of the entire issued share capital of the Company, being two hundred (200) ordinary shares issued with a nominal value of one Euro (EUR 1) each in the share capital of the Company;

II. that the Sole Shareholder, by special resolutions dated 30 April 2014 and 19 August 2014 (the Jersey Special Resolutions), resolved that the proposal by the Company to seek continuance in the Grand-Duchy of Luxembourg be approved;

III. that the board of directors of the Company, by resolutions dated 30 April 2014 and 20 August 2014 (the Jersey Board Resolutions), resolved *inter alia*, to convene this Meeting to carry out the continuation of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg without discontinuity of its legal personality and to accept (i) the resignation of all the directors of the Company from their office, (ii) the resignation of Ogier Corporate Services (Jersey) Limited as the company secretary of the Company, (iii) the appointment of Michel Thill, Dr. Anke Frankenberger and Martin Hubert as the new managers (*gérants*) of the Company and (iv) a change in the registered office of the Company to 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, each of these decisions with effect upon the continuance of the Company in Luxembourg;

IV. that it results from a balance sheet of the Company as at 31 August 2014 that the net assets of the Company amount to two hundred forty-seven million five hundred twentyseven thousand seven hundred fifty-eight Euro and ninety-one Cent (EUR 247,527,758.91);

Copies of (a) the Jersey Special Resolutions referred to under item II. above, (b) the Jersey Board Resolutions referred to under item III. above and (c) the balance sheet referred to under item IV. above, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities;

V. that the Sole Shareholder intends to pass (or as the case may be, confirm) resolutions on the following items:

1. consent to the calling of the Meeting in the form and with the notice period used;
2. resignations of Anthony Nigel Maddock, Steve Harrington and Roberto Gualdoni (the Jersey Directors) as directors of the Company with effect upon the continuance of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg;
3. transfer of (i) the registered office of the Company from Jersey, and (ii) the place of effective management, the seat of central administration and the seat of central management and control of the Company from the United Kingdom, to 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, without discontinuity of the legal personality of the Company;
4. operation of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of "Styrolution Luxembourg S.à r.l.";
5. increase of the issued share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) in order to bring the issued share capital from its present amount of two hundred Euro (EUR 200) represented by two hundred (200) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of twelve thousand seven hundred Euro (EUR 12,700) by way of the creation and issuance of twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares of the Company with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the New Shares);
6. subscription to and payment by the Sole Shareholder for the New Shares by way of a contribution in cash of an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500);

7. cancellation of the memorandum of association and full restatement of the articles of association of the Company for the purpose of making them compliant with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to a private limited liability company (société à responsabilité limitée);
8. confirmation of the description and consistency of the assets and liabilities, and of the share capital of the Company;
9. appointment of the managers (gérants) of the Company for an unlimited period; and
10. miscellaneous.

These facts exposed and recognised as accurate by the Sole Shareholder, the Sole Shareholder and the Meeting pass the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Sole Shareholder, considering itself as duly convened and declaring to have perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance, consents to the calling of the Meeting in the form and with the notice period used.

Second resolution

The Meeting resolves to confirm, with effect from the execution of the present deed, as per the Jersey Board Resolutions, the resignations of the Jersey Directors as directors of the Company with effect upon the continuance of the Company in the Grand-Duchy of Luxembourg.

Third resolution

The Meeting resolves to confirm, with effect from the execution of the present deed, as per the Jersey Board Resolutions, the transfer of (i) the registered office of the Company from Jersey, and (ii) the place of effective management, the seat of central administration and the seat of central management and control of the Company from the United Kingdom, to 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, without discontinuity of the legal personality of the Company and as a result that the nationality of the Company be changed to a company with the Luxembourg nationality.

Fourth resolution

The Meeting resolves that, as per the Jersey Board Resolutions, with effect from the execution of the present deed, the Company shall operate in the Grand-Duchy of Luxembourg under the form of a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "Styrolution Luxembourg S.à r.l.".

Fifth resolution

The Meeting resolves to increase the issued share capital of the Company by an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) in order to bring the issued share capital from its present amount of two hundred Euro (EUR 200) represented by two hundred (200) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of twelve thousand seven hundred Euro (EUR 12,700) by way of the creation and issuance of the New Shares, and the Meeting hereby issues such New Shares.

Sixth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the New Shares referred to under the previous resolution as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, intervenes at the present Meeting and hereby declares to:

- (i) subscribe to all the twelve thousand five hundred (12,500) New Shares; and
- (ii) make payment in full for all such New Shares, by a contribution in cash of an amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The person appearing declared that the New Shares have been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the total amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

As a result of the above, the Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is as follows:

Shareholder	Shares
Styrolution Group GmbH	12,700
TOTAL:	12,700

Seventh resolution

The Meeting resolves to confirm, with effect from the execution of the present deed, the cancellation of the memorandum of association of the Company and full restatement of the articles of association of the Company for the purpose of making them compliant with the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg applicable to a private limited liability company (société à responsabilité limitée) so that they now read as follows:

" **Art. 1. Corporate form.** There exists among the subscribers and all those who may become legal owners of the shares hereafter created a company (the Company) in the form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the Law) and by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Corporate object. The purpose of the Company is the holding, acquisition and/or sale of participations or other ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, development and management of such ownership interests or participations. The Company may also in particular acquire by transfer, subscription, purchase, and exchange or in any other manner any real estate properties or interests in real estate properties, stock, shares and other securities, loans, bonds, claims, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments, convertible or not, whether downgraded ("distressed debt") or not, either movable or immovable, tangible or intangible, in each case whether readily marketable or not, issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may further participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest.

The purpose of the Company is also (i) the acquisition by purchase, registration or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of intellectual and industrial property rights, (ii) the granting of license on such intellectual and industrial property rights and (iii) the holding and the management of intellectual and industrial property rights.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to the undertakings in which the Company has a participating interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form and under any applicable law. The Company may pledge, transfer, encumber, or otherwise create security over, some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form (except by way of public offer) and privately issue bonds, notes, certificates, securities and other debt instruments, convertible or not, within the limits of the Law; this list being not exhaustive.

In a general fashion the Company may take any management, controlling and supervisory measures and carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its objects.

The objects of the Company as specified in the preceding paragraphs shall be construed in the widest sense as to include any activity, operation, transaction or purpose which is directly or indirectly related or conducive thereto, it being understood that the Company will not enter into any transaction which would cause it to be engaged in any activity that would be considered as a regulated activity by the financial sector.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination: "Styrolution Luxembourg S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office of the Company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that in the view of the manager or in case of plurality of managers, the board of managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twelve thousand seven hundred Euro (EUR 12,700) represented by twelve thousand seven hundred (12,700) shares (parts sociales) (the Shares), with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between it/him and the Company represented by it/him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Redemption of Shares

The Company shall have the power to acquire its own Shares provided that it has sufficient distributable reserves to that effect.

6.7 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

6.8 - Share premium and other contributions

6.8.1 The manager or in case of plurality of managers, the board of managers, may create such capital reserves as it may deem fit (in addition to those required by law or these Articles) and may create special reserves from funds received by the Company as share premiums or as other equity contributions which may be used by the manager or in case of plurality of managers, the board of managers, within its sole discretion, to provide for payment whether by way of redemption price for any Shares which the Company may repurchase or redeem and cancel in accordance with these Articles, for setting off any realised or unrealised capital losses or for the payment of any dividend or other distributions.

6.8.2 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions in kind from shareholders with or without issuing Shares or other securities in consideration for such contributions and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the shareholders subject to the Law and these Articles.

6.8.3 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these Articles.

Art. 7. Management.

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has

appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The effective place of management of the Company shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers or by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all the managers by circular means are valid and shall have the same effect as resolutions passed at a meeting of the board of managers duly convened and held. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by it. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half (1/2) of the share capital of the Company adopt them.

However, resolutions to amend the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote of the shareholders, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the Company's share capital.

Any shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing or by fax as its/his proxy another person who need not to be a shareholder itself/himself.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of shareholders does not exceed twenty-five (25). In such case, each shareholder shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give its vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 2nd of the month of May, at 3 pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditor(s), in accordance with article 200 of the Law, who need not to be shareholder (s). If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Financial year - Annual accounts.

12.1 - Financial year

The Company's financial year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above-mentioned inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits.

13.1 - General Principle

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this statutory reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their shareholding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the last financial year increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by law and/or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Eighth resolution

The Meeting confirms the description and consistency of the assets and liabilities of the Company as resulting from the above-mentioned balance sheet of the Company as of 31 August 2014.

The Meeting further confirms that the Company, without limitation or exception, continues to own all of its assets and to be obliged by all of its liabilities and commitments notwithstanding the transfer of its registered office, place of effective management, seat of central administration and seat of central management and control to the Grand-Duchy of Luxembourg.

The Sole Shareholder finally confirms that, as per the above-mentioned balance sheet of the Company and following the share capital increase that has just occurred pursuant to the above resolutions:

1. the net assets of the Company amount to two hundred forty-seven million five hundred twenty-seven thousand seven hundred fifty-eight Euro and ninety-one Cent (EUR 247,527,758.91); and
2. the share capital of the Company amounts to twelve thousand seven hundred Euro (EUR 12,700), represented by twelve thousand seven hundred (12,700) ordinary shares having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, which are all owned by the Sole Shareholder.

Ninth resolution

The Meeting resolves to confirm, as per the Jersey Board Resolutions, with effect from the execution of the present deed, the appointment of the following persons as new managers (gérants) of the Company for an unlimited period of time:

- Michel Thill, born on 8 June 1965 in Arlon (Belgium), with professional address at 2-4, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;
- Martin Hubert, born on 28 April 1982 in Messancy (Belgium), with professional address at 2-4, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; and
- Dr. Anke Frankenberger, born on 5 August 1966 in Hamburg (Germany), with professional address at Erlenstrasse 2, 60325 Frankfurt, Germany.

Transitory provision

The first financial year of the Company shall start on the date hereof and it shall end on 31 December 2014.

Estimate of Costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately seven thousand euro (EUR 7.000,-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, it is stated that, in the case of any discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Esch/Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le premier jour du mois de septembre.

Par devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

s'est tenue

l'assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Styrolution (Jersey) Limited, une société à responsabilité limitée ayant son siège social à Ogier House, The Esplanade, St Helier, Jersey JE4 9WG et enregistrée auprès du Registre des Sociétés de la Commission des Services Financiers de Jersey sous le numéro 97815 (la Société).

A comparu

Styrolution Group GmbH, une société à responsabilité limitée allemande ayant son siège social au Erlenstrasse 2, 60325 Frankfurt et enregistrée auprès du registre commercial de Frankfurt am Main (Amtsgericht Frankfurt am Main) sous le numéro HRB 91762 (l'Associé Unique),

ici représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, résidant professionnellement à Esch/Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privé (la Procuration).

La Procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant en son nom et par le notaire instrumentaire, restera attachée au présent acte aux fins d'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme mentionné ci-dessus, a demandé au notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique est le propriétaire de l'entière du capital social émis de la Société, représenté par deux cents (200) parts sociales ordinaires émises ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune dans le capital social de la Société;

II. que l'Associé Unique, par résolutions spéciales datées du 30 avril 2014 et du 19 août 2014 (les Résolutions Spéciales de Jersey), a décidé que la proposition de la Société de poursuivre son existence au Grand-Duché de Luxembourg est approuvée;

III. que le conseil d'administration de la Société, par résolutions datées du 30 avril 2014 et du 20 août 2014 (les Résolutions Jersey), ont résolu inter alia, de convoquer cette Assemblée pour statuer sur la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg sans discontinuité de sa personnalité juridique et d'accepter (i) la démission des administrateurs de la Société de leur poste, (ii) la démission de Ogier Corporate Services (Jersey) Limited comme secrétaire de la Société, (iii) la nomination de Michel Thill, Dr. Anke Frankenberger et Martin Hubert comme nouveaux gérants de la Société et (iv) un changement de siège social de la Société au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, chacune de ces décisions avec effet au moment de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;

IV. qu'il résulte d'états financiers de la Société au 31 août 2014 que les actifs nets de la Société s'élèvent à un montant de deux cent quarante-sept millions cinq cent vingt-sept mille sept cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 247.527.758,91).

Copies (a) des Résolutions Spéciales de Jersey mentionnées sous le point II. ci-dessus, (b) des Résolutions Jersey mentionnées sous le point III. ci-dessus et (c) des états financiers mentionnés sous le point IV. ci-dessus, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement;

V. que l'Associé Unique a l'intention de voter (ou, le cas échéant, confirmer) les résolutions sur les points suivants:

1. consentement à la tenue de l'Assemblée dans la forme et le délai suivi;
2. démission de Anthony Nigel Maddock, Steve Harrington et Roberto Gualdoni (les Administrateurs de Jersey) comme administrateurs de la Société avec effet au moment de la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg;
3. transfert (i) du siège social de la Société de Jersey, et (ii) du lieu d'administration centrale, du siège de l'administration centrale et du siège de la gestion centrale et du contrôle de la Société du Royaume-Uni, au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sans discontinuité de la personnalité légale de la Société;
4. opération de la Société au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Styrolution Luxembourg S.à r.l.";
5. augmentation du capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) afin de le porter de son montant actuel de deux cent euros (EUR 200) représenté par deux cents (200) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à un montant de douze mille sept cents euros (EUR 12.700) par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Nouvelles Parts Sociales);
6. souscription aux et paiement par l'Associé Unique des Nouvelles Parts Sociales par apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500);
7. annulation des statuts actuels (memorandum of association) et refonte totale des statuts de la Société pour les besoins de les rendre conformes aux lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables à une société à responsabilité limitée;
8. confirmation de la description et de la consistance des actifs et passifs, et du capital social de la Société;
9. nomination des gérants de la Société pour un mandat à durée indéterminée; et
10. divers.

Ces faits étant exposés et reconnus comme justes par l'Associé Unique, l'Associé Unique et l'Assemblée déclarent prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Associé Unique, se considérant comme dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance, consent à la tenue de l'Assemblée dans la forme et le délai suivi.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide, avec effet à la signature du présent acte, de confirmer, en accord avec les termes des Résolutions Jersey, la démission des Administrateurs de Jersey de leur poste d'administrateurs de la Société avec effet à la continuation de la Société au Grand-Duché de Luxembourg.

Troisième résolution

L'Assemblée décide, avec effet à la signature du présent acte, de confirmer, en accord avec les Résolutions Jersey, le transfert (i) du siège social de la Société de Jersey, et (ii) du lieu d'administration centrale, du siège de l'administration centrale et du siège de la gestion centrale et du contrôle de la Société du Royaume-Uni, au 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sans discontinuité de la personnalité légale de la Société et ayant comme résultat que la nationalité de la Société est modifiée pour devenir une société luxembourgeoise.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide, en accord avec les Résolutions Jersey, avec effet à la signature du présent acte que la Société opérera au Grand-Duché de Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Styrolution Luxembourg S.à r.l."

Cinquième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) afin de le porter de son montant actuel de deux cent euros (EUR 200) représenté par deux cents (200) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à un montant de douze mille sept cents euros (EUR 12.700) par la création et l'émission des Nouvelles Parts Sociales, et l'Assemblée émet ces Nouvelles Parts Sociales.

Sixième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante ainsi que la libération intégrale de l'augmentation du capital social mentionnée à la résolution précédente comme suit:

Intervention - Souscription - Paiement

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, intervient lors de la présente Assemblée et déclare par les présentes:

- (i) souscrire à la totalité des douze mille cinq cents (12.500) Nouvelles Parts Sociales; et
- (ii) libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales, par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le comparant déclare que les Nouvelles Parts Sociales ont été libérées entièrement en numéraire et que la somme totale de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve à la libre disposition de la Société.

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide d'enregistrer que la participation dans la Société est la suivante:

Associé	Parts sociales
Styrolution Group GmbH	<u>12.700</u>
TOTAL	12.700

Septième résolution

L'Assemblée décide de confirmer, avec effet à la signature du présent acte, l'annulation des statuts (memorandum of association) de la Société et la refonte totale des statuts coordonnés de la Société afin de les rendre compatibles avec les lois du Grand-Duché de Luxembourg applicables à une société à responsabilité limitée, de façon à ce qu'ils existent désormais comme suit:

" **Art. 1^{er}. Forme sociale.** Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales créées une société (la Société) en la forme d'une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg y relatives, et en particulier la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée au fil du temps (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet la détention, l'acquisition et/ou la cession de participations ou d'autres titres de propriété, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations. La Société pourra en particulier aussi acquérir par transfert, souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous biens immobiliers ou droits portant

sur des biens immobiliers, capital, toutes actions et autres titres, tout prêt, toutes obligations, créances, tous certificats de dépôt et autres instruments de dette et en général tous titres ou instruments financiers, convertibles ou non, avec une décote ("distressed debt") ou non, mobiliers ou immobiliers, corporels ou incorporels, dans chaque cas qu'ils soient on non facilement négociables, émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt.

L'objet de la Société est également (i) l'acquisition par achat, enregistrement ou de toute autre manière ainsi que le transfert par la vente, l'échange ou autre de droits de propriété intellectuelle et industrielle, (ii) l'octroi de licence sur de tels droits de propriété intellectuelle et industrielle et (iii) la détention et la gestion de droits de propriété intellectuelle et industrielle.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit et sous toute loi applicable. La Société peut gager, transférer, grever, ou autrement créer des garanties sur, tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit (sauf par voie d'offre publique) et procéder à l'émission privée d'obligations, de billets à ordre, de certificats, de titres et d'autres instruments de dette, convertibles ou non, dans les limites de la Loi; cette liste n'étant pas exhaustive.

D'une manière générale la Société peut prendre toutes mesures de gestion, de contrôle et de supervision et en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, jugée utile à l'accomplissement et au développement de son objet.

Les objets de la Société comme spécifiés aux paragraphes précédents doivent être considérés dans le sens le plus large de façon à inclure toute activité, opération, transaction ou objectif en relation directe ou indirecte avec ceux-ci ou les favorisant, étant entendu que la Société ne conclura pas d'opérations qui feraient qu'elle serait engagée dans des activités qui seraient considérées comme des activités réglementées du secteur financier.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Styrolution Luxembourg S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Dans le cas où le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra temporairement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 - Capital social souscrit et libéré

Le capital social de la Société est fixé à douze mille sept cents euros (EUR 12.700) représenté par douze mille sept cents (12.700) parts sociales (les Parts Sociales) d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux bénéfices

Chaque Part Sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts (3/4) du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Rachat de Parts Sociales

La Société pourra acquérir ses propres Parts Sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables suffisantes à cet effet.

6.7 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

6.8 - Prime d'émission et autres apports

6.8.1 Le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut créer toutes réserves de capital qu'il estime opportun (en plus de celles prévues par la loi ou ces Statuts) et pourra créer des réserves spéciales à partir des fonds reçus par la Société comme primes d'émission ou comme autres apports de fonds propres, lesquelles pourront être utilisées par le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, à sa seule discrétion, pour effectuer des paiements que ce soit par le biais de prix de rachat pour toute Part Sociale que la Société peut racheter et annuler en accord avec les présents Statuts, pour compenser des pertes en capital réalisées ou non ou pour le paiement de tout dividende ou autre distribution.

6.8.2 La Société peut, sans limitation, accepter des capitaux ou d'autres apports en nature d'associés avec ou sans émission de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie desdits apports et peut créditer les apports à un ou à plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de ces comptes sont laissées au libre-arbitre des associés conformément à la Loi et aux présents Statuts.

6.8.3 Toute prime d'émission, prime assimilée ou autre réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés sous réserve des dispositions de la Loi et des présents Statuts.

Art. 7. Gérance.

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Sous réserve des termes du paragraphe 2 de l'article 7.3 ci-dessous, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le(s) gérant(s) aura/auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le lieu effectif de gestion de la Société sera le Luxembourg. Toutes les activités de gestion doivent être menées au ou depuis le Luxembourg.

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants ou le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par tout gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants prenant part à la réunion de s'entendre et de communiquer effectivement les uns avec les autres. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de Parts Sociales qu'il détient. Chaque associé possède un nombre de votes égal au nombre des Parts Sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social de la Société.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts (3/4) du capital social de la Société.

Chaque associé peut agir à toute assemblée générale des associés en nommant par écrit ou par fax un mandataire en tant que son représentant, qu'il soit associé ou non.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le 2 mai à 15 heures. Si ce jour

devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice social

L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire, incluant une indication des valeurs des actifs et des passifs de la Société, ainsi que le bilan et le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des bénéfices.

13.1 - Principe général

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale jusqu'à, et aussi longtemps que celle-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourrai(en)t conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux (2) mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social augmentés des profits reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées ainsi que des montants à allouer aux réserves requises par la loi et/ou les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq (5) ans à partir du jour de la distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou de l'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le(s) associé(s) s'en réfère(nt) aux dispositions de la Loi."

Huitième résolution

L'Assemblée confirme la description et la consistance des actifs et passifs de la Société comme il en résulte des états financiers de la Société ci-dessus mentionnés au 31 août 2014.

L'Assemblée confirme aussi que la Société, sans limitation ou exception, continue de détenir tous ses actifs et est obligée par tous ses passifs et engagements nonobstant la migration de son siège social, son lieu de gestion effective et le siège de son administration centrale et son contrôle au Grand-Duché de Luxembourg.

L'Associé Unique confirme enfin que, d'après les états financiers ci-dessus mentionnés et suite à l'augmentation de capital social qui vient d'avoir lieu:

1. les actifs nets de la Société s'élèvent à un montant de deux cent quarante-sept millions cinq cent vingt-sept mille sept cent cinquante-huit euros et quatre-vingt-onze centimes (EUR 247.527.758,91); et

2. le capital social de la Société est fixé à douze mille sept cents euros (EUR 12.700), représenté par douze mille sept cents (12.700) parts sociales ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, toutes détenues par l'Associé Unique.

Neuvième résolution

L'Assemblée décide de confirmer, en accord avec les Résolutions Jersey, avec effet à la signature du présent acte, la nomination des personnes suivantes comme nouveaux gérants de la Société pour un mandat à durée indéterminée:

- Michel Thill, né le 8 juin 1965 à Arlon (Belgique), résidant professionnellement au 2-4, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg;

- Martin Hubert, né le 28 avril 1982 à Messancy (Belgique), résidant professionnellement au 2-4, Rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg; et

- Dr. Anke Frankenberger, née le 5 août 1966 à Hambourg (Allemagne), résidant professionnellement au Erlenstrasse 2, 60325 Frankfurt, Allemagne.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la Société commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2014.

Evaluation des frais

Le montant des frais en relation avec le présent acte s'élève à approximativement sept mille euros (EUR 7.000,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que la partie comparante a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête de ladite partie comparante, en cas de divergence entre le texte anglais et 26 le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte original avec Nous, le notaire.

Signé: Henryon, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette le 03 septembre 2014. Relation: EAC/2014/11805. Reçu: soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Releveur ff. (signé): M. HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014139891/758.

(140158793) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 septembre 2014.

Sofia I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.162.500,00.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 146.499.

Le siège social de l'associé unique de la Société, Sofia GP Limited, a été transféré de National Westminster House, Le Truchot, St Peter Port, Guernsey, GY1 3RA, à Level 4 North, St Julian's Court, St Julian's Avenue, St Peter Port, Guernsey, GY1 1WA avec effet au 27 mai 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2014132795/14.

(140149704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Greni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 189.688.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le cinq août.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- La société A.T.T.C. MANAGEMENT S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.363,

représentée par son gérant unique, la société A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) SA, elle-même représentée par un de ses administrateurs-délégué, Monsieur Nico PATTEET, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, habilité à engager la société par sa seule signature en vertu de l'article 5 de ses statuts.

- La société A.T.T.C. SERVICES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.364,

représentée par son gérant unique, la société A.T.T.C. (Advisors in Trust and Tax Consultants) SA, elle-même représentée par un de ses administrateurs-délégué, Monsieur Nico PATTEET, demeurant professionnellement à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, habilité à engager la société par sa seule signature en vertu de l'article 5 de ses statuts.

Lesquelles comparantes, représentées comme il est dit ci-dessus, ont requis le notaire de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elles déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est constitué par les présentes entre les comparantes et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: "Greni S.A."

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par une décision des actionnaires délibérant dans les conditions requises pour un changement des statuts.

Art. 3. Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social feront obstacle à l'activité normale de la société à son siège ou seront imminents, le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg et même à l'étranger, et ce jusqu'à la disparition desdits événements.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, la gestion et la mise en valeur de ces participations, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise et l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à six cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 686.000,-) représenté par dix mille (10.000) actions sans désignation de valeur nominale, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.

Toutes les actions sont, au choix de l'actionnaire, nominatives ou au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de deux ou plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins et qui élit un président dans son sein. Elle peut être administrée par un administrateur unique dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 7. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour gérer les affaires sociales et faire tous les actes de disposition et d'administration qui rentrent dans l'objet social, et tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par les présents statuts ou par la loi, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et mainlevées, avec ou sans paiement.

Le conseil d'administration est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de la gestion journalière des affaires de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et/ou agents, associés ou non-associés.

La société se trouve engagée, soit par la signature collective de deux administrateurs et dans le cas d'une société anonyme unipersonnelle par la signature de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle de la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par un membre du conseil ou la personne à ce déléguée par le conseil.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires. Ils sont nommés pour un terme n'excédant pas six années.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le dernier jeudi du mois de mai à 9h30 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée se réunira le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Pour pouvoir assister à l'assemblée générale, les propriétaires d'actions au porteur doivent en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter par lui-même ou par mandataire, lequel dernier ne doit pas être nécessairement actionnaire.

Art. 13. L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé ne soit réduit.

Art. 14. Pour tous les points non réglés aux présents statuts, les parties se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 et aux lois modificatives.

Souscription - Libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

1.- A.T.T.C. MANAGEMENT S.à r.l., susdite,	9.999
2.- A.T.T.C. SERVICES S.à r.l, susdite,	<u>1</u>
Total: dix mille actions	10.000

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de six cent quatre-vingt-six mille euros (EUR 686.000,-) est dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Évaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève à environ mille sept cent quarante-vingt euros (EUR 1.780,-).

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2015.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentées comme il est dit ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire, à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées et à l'unanimité, elles ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateur:

1.- La société A.T.T.C. DIRECTORS S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.362, ayant pour représentant permanent Monsieur Koen Van Huynegem, administrateur de société, demeurant professionnellement à Luxembourg, 16, rue de Nassau.

2.- La société A.T.T.C. MANAGEMENT S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.363, ayant pour représentant permanent Monsieur Koen Van Huynegem, prénommé.

3.- La société A.T.T.C. SERVICES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B59.364, ayant pour représentant permanent Monsieur Koen Van Huynegem, prénommé.

Deuxième résolution

Est nommé commissaire aux comptes:

- La société A.T.T.C. CONTROL S.A., établie et ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, inscrite au registre du commerce et des sociétés sous le numéro B60.319,

Troisième résolution

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2019.

Quatrième résolution

L'adresse de la société est fixée à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

Cinquième résolution

Le conseil d'administration est autorisé, conformément à l'article 60 de la loi sur les sociétés et de l'article 7 des présents statuts, à désigner un administrateur-délégué avec tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature pour les opérations de la gestion journalière.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparantes, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, le représentant des comparantes a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: PATTEET, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 août 2014. Relation: LAC / 2014 / 37290. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014133115/135.

(140151403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Lininvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.669.

—
EXTRAIT

1. Il résulte de l'assemblée générale annuelle tenue le 4 août 2014 que sont renouvelés pour une période de six ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle à tenir en 2020:

a) les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Thomas LINES, demeurant à L-7217 Bereldange, 4, rue de Bridel,
- Monsieur Christopher LINES, demeurant à L-7217 Bereldange, 4, rue de Bridel,
- Madame Ilona LEITENDORFA, demeurant 4, Ellen Mary Lane, MA Wayland 01778, USA.

b) le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Carlo SCHOCKWEILER, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Lors de sa réunion du 4 août 2014, le conseil d'administration a pris la décision de reconduire Monsieur Thomas LINES, précité, dans ses fonctions d'administrateur-délégué et de président du conseil d'administration de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle à tenir en 2020.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Référence de publication: 2014132584/20.

(140149565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

TES Global Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 258.379,25.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 178.804.

In the year two thousand and fourteen, on the fourteenth day of the month of August,

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed,

was held

an extraordinary general meeting of shareholders (the "Meeting") of TES Global Investments S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 178.804, incorporated on 17 July 2013 by deed of Me Blanche Moutrier, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 2101 on 29 August 2013.

The articles of association of the Company have been amended for the last time on 24 July 2014 by deed of notary Me Edouard Delosch, prenamed, not yet published in the Mémorial.

The Meeting was presided by Me Alexandre Pel, maître, professionally residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and as scrutineer Ms Nora Filali, maître, professionally residing in Luxembourg.

The bureau having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state as follows:

1. The present meeting was convened by notices containing the agenda sent by registered mail / courier service to the registered shareholders on 1st August 2014, in accordance with article 15.2 of the articles of association of the Company.

2. The shareholders present or represented and the number of shares held by them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary and scrutineer and the undersigned notary. This list will remain attached to this document to be filed with the registration authorities.

3. It appears from the attendance list that twenty-four million three hundred and thirty-four thousand four hundred and ninety (24.334.490) shares being more than three quarters of the issued share capital of the Company and which are held by shareholders representing more than the majority of all the shareholders are represented at the present Meeting so that the present Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all items of the agenda.

4. The agenda of the Meeting is as follows:

Agenda

- Increase of the issued share capital of the Company to two hundred fifty-eight thousand three hundred seventy-nine Pounds Sterling and twenty-five Pound Sterling pence (£258,379.25) by the issue of a total of seventy-five thousand (75,000) Shares of different Classes of Category SWE-2 as set forth below, for a total issue price of ten thousand Pounds Sterling (£10,000) to the subscriber as set forth in the table below, payment in cash of the issue price by the subscriber, allocation of the issue price as to the aggregate nominal value of the new Shares so issued to the issued share capital and the balance to the freely distributable share premium:

Subscriber	Number of shares subscribed											Issue Price in GBP	
		Class	A	B	C	D	E	F	G	H	I		J
Appleby Trust (Jersey) Limited	SWE-2	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	10,000
Total Issue Price													10,000

- Consequential amendment of article 5.1 of the articles of association in order to take into account the above item.

After the above has been approved, the following resolution has been passed (as a sole resolution).

Sole resolution

The Meeting unanimously resolved to increase the issued share capital of the Company to two hundred fifty-eight thousand three hundred seventy-nine Pounds Sterling and twenty-five Pound Sterling pence (£258,379.25) and to issue a total of seventy-five thousand (75,000) Shares of different Classes of Category SWE-2 as set forth below, for a total issue price of ten thousand Pounds Sterling (£10,000) to the subscriber as set forth below. Thereupon the subscriber, represented by Me Alexandre Pel, prenamed, pursuant to a proxy, (a copy of which shall remain attached to the present deed to be registered therewith), confirmed its subscription to the new Shares as set forth below and the payment of the total issue price in cash.

Subscriber	Number of shares subscribed											Issue Price in GBP
	Class	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	
Appleby Trust (Jersey) Limited	SWE-2	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	7,500	10,000
Total Issue Price												10,000

Evidence of the payment of the subscription price was shown to the undersigned notary.

The Meeting resolved to allocate the issue price as to the aggregate nominal value of the new Shares issued to the issued share capital and the balance to the distributable share premium.

The Meeting resolved to consequently amend article 5.1 of the articles of incorporation of the Company to take into account the above resolutions as follows:

Art. 5. Share Capital.

5.1 The issued share capital of the Company is set at two hundred fifty-eight thousand three hundred seventy-nine Pounds Sterling and twenty-five Pound Sterling pence (£258,379.25) represented by twenty-five million eight hundred thirty-seven thousand nine hundred twenty-five (25,837,925) Shares of Class A, B, C, D, E, F, G, H, I, and J (each Class of Shares sub-divided into one Category O-1, one Category SWE-2 and one Category SWE-3 as set forth below) of a nominal value of one Sterling pence (£0.01) each and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation, as follows:

- two million five hundred eighty-three thousand seven hundred ninety-one (2,583,791) Class A Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category A-O-1 Shares, three hundred sixteen thousand seven hundred ninety-one (316,791) Category A-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category A-SWE-3 Shares;

- two million five hundred eighty-three thousand seven hundred ninety-one (2,583,791) Class B Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category B-O-1 Shares, three hundred sixteen thousand seven hundred ninety-one (316,791) Category B-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category B-SWE-3 Shares;

- two million five hundred eighty-three thousand seven hundred ninety-one (2,583,791) Class C Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category C-O-1 Shares, three hundred sixteen thousand seven hundred ninety-one (316,791) Category C-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category C-SWE-3 Shares;

- two million five hundred eighty-three thousand seven hundred ninety-one (2,583,791) Class D Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category D-O-1 Shares, three hundred sixteen thousand seven hundred ninety-one (316,791) Category D-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category D-SWE-3 Shares;

- two million five hundred eighty-three thousand seven hundred ninety-one (2,583,791) Class E Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category E-O-1 Shares, three hundred sixteen thousand seven hundred ninety-one (316,791) Category E-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category E-SWE-3 Shares;

- two million five hundred eighty-three thousand seven hundred ninety-four (2,583,794) Class F Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category F-O-1 Shares, three hundred sixteen thousand seven hundred ninety-four (316,794) Category F-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category F-SWE-3 Shares;

- two million five hundred eighty-three thousand seven hundred ninety-four (2,583,794) Class G Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category G-O-1 Shares, three hundred sixteen thousand seven hundred ninety-four (316,794) Category G-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category G-SWE-3 Shares;

- two million five hundred eighty-three thousand seven hundred ninety-four (2,583,794) Class H Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category H-O-1 Shares, three hundred sixteen thousand seven hundred ninety-four (316,794) Category H-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category H-SWE-3 Shares;

- two million five hundred eighty-three thousand seven hundred ninety-four (2,583,794) Class I Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category I-O-1 Shares, three hundred sixteen thousand seven hundred ninety-four (316,794) Category I-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category I-SWE-3 Shares; and

- two million five hundred eighty-three thousand seven hundred ninety-four (2,583,794) Class J Shares divided into two million one hundred twenty-five thousand (2,125,000) Category J-O-1 Shares, three hundred sixteen thousand seven hundred ninety-four (316,794) Category J-SWE-2 Shares and one hundred forty-two thousand (142,000) Category J-SWE-3 Shares.

There being no further items on the agenda, the Meeting was closed.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed are estimated at one thousand one hundred Euro (EUR 1,100.-).

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English followed by a French translation; at the request of the same appearing parties in case of divergences between the English and French version, the English version will prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg on the day beforementioned.

After reading these minutes the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le quatorzième jour du mois d'août,

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute,

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés (l'«L'Assemblée») de TES Global Investments S.à r.l. («la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée conformément aux lois du Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (le «RCS») sous le numéro B 178.804, constituée le 17 juillet 2013 par acte du notaire Me Blanche Moutrier, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») numéro 2101 le 29 août 2013.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois le 24 Juillet 2014 par acte de notaire Me Edouard Delosch, susnommé, non encore publié au Mémorial.

L'Assemblée a été présidée par Monsieur Alexandre Pel, maître, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Il a été nommé comme secrétaire et scrutateur Madame Nora Filali, maître, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président a déclaré et requis le notaire d'acter que:

1. La présente assemblée a été convoquée par avis de convocation comprenant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée / coursier aux associés enregistrés en date du 1^{er} août 2014, conformément à l'article 15.2 des statuts de la Société.

2. Les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont indiqués sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire et scrutateur et le notaire soussigné. Cette liste restera attachée à ce document à être déposé auprès des autorités compétentes.

3. Il ressort de la liste de présence que vingt-quatre millions trois cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix (24.334.490) Parts Sociales, étant plus de trois quarts du capital social émis et détenues par des actionnaires représentant plus de la majorité de tous les actionnaires, sont représentés à la présente Assemblée de sorte que la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

4. L'ordre de jour de l'Assemblée est le suivant:

- Augmentation du capital social émis de la Société à deux cent cinquante-huit mille trois cent soixante-dix-neuf Livres Sterling et vingt-cinq Sterling pence (258.379,25 GBP) par l'émission de soixante-quinze mille (75.000) Parts Sociales de différentes Classes de Catégorie SWE-2 comme indiqué ci-dessous, pour un prix total d'émission de dix mille Livres Sterling (10.000 GBP) au souscripteur comme indiqué dans le tableau ci-dessous, le paiement en numéraire du prix d'émission par le souscripteur, l'allocation du prix d'émission quant à la valeur nominale globale des Parts Sociales nouvelles ainsi émises au capital social et du solde à la prime d'émission librement distribuable:

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites											Prix d'émission en GBP	
		Classe	A	B	C	D	E	F	G	H	I		J
Appleby Trust (Jersey) Limited . . .	SWE-2	7.500	7.500	7.500	7.500	7.500	7.500	7.500	7.500	7.500	7.500	7.500	10.000
Prix total d'émission													10.000

- Modification de l'article 5.1 des statuts afin de prendre en compte le point ci-dessus.

Après avoir approuvé ce qui précède, la résolution suivante a été adoptée (comme une résolution unique)

Résolution unique

L'Assemblée a décidé à l'unanimité d'augmenter le capital social émis de la Société à deux cent cinquante-huit mille trois cent soixante-dix-neuf Livres Sterling et vingt-cinq Sterling pence (258.379,25 GBP) et d'émettre un total de soixante-quinze mille (75.000) Parts Sociales de différentes Classes de Catégorie SWE-2 comme indiqué ci-dessous, pour un prix total d'émission de dix mille Livres Sterling (10.000 GBP) au souscripteur tel qu'indiqué ci-dessous. Ensuite, le souscripteur, représenté par Me Alexandre Pel, prénommé, en vertu d'une procuration (dont une copie restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps), a confirmé sa souscription aux nouvelles Parts Sociales comme indiqué ci-dessous et le paiement du prix d'émission totale en numéraire.

Souscripteur	Nombre de parts sociales souscrites	Classe										Prix d'émission en GBP	
		A	B	C	D	E	F	G	H	I	J		
Appleby Trust (Jersey) Limited . . .	SWE-2	7.500	7.500	7.500	7.500	7.500	7.500	7.500	7.500	7.500	7.500	7.500	10.000
Prix total d'émission													10.000

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire soussigné.

L'Assemblée a décidé d'attribuer le prix d'émission quant à la valeur nominale globale des Parts Sociales nouvelles émises au capital social émis et le solde à la prime d'émission distribuable.

L'Assemblée a décidé de modifier l'article 5.1 des statuts de la Société afin de prendre en compte les résolutions ci-dessus comme suit:\$

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à deux cent cinquante-huit mille trois cent soixante-dix-neuf Livres Sterling et vingt-cinq Sterling pence (258.379,25 GBP) représenté par vingt-cinq millions huit cent trente-sept mille neuf cent vingt-cinq (25.837.925) Parts Sociales de Classe A, B, C, D, E, F, G, H, I et J (chaque Classe de Parts Sociales sous-divisée en une Catégorie O-1, une Catégorie SWE-2 et une Catégorie SWE-3 comme indiqué ci-dessous) d'une valeur nominale de un pence sterling (0,01 GBP) chacune et ayant les droits et obligations énoncés dans les présents Statuts, comme suit:

- deux millions cinq cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-onze (2.583.791) Parts Sociales de Classe A divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie A-O-1, trois cent seize mille sept cent quatre-vingt-onze (316.791) Parts Sociales de Catégorie A-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie A-SWE-3;

- deux millions cinq cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-onze (2.583.791) Parts Sociales de Classe B divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie B-O-1, trois cent seize mille sept cent quatre-vingt-onze (316.791) Parts Sociales de Catégorie B-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie B-SWE-3;

- deux millions cinq cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-onze (2.583.791) Parts Sociales de Classe C divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie C-O-1, trois cent seize mille sept cent quatre-vingt-onze (316.791) Parts Sociales de Catégorie C-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie C-SWE-3;

- deux millions cinq cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-onze (2.583.791) Parts Sociales de Classe D divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie D-O-1, trois cent seize mille sept cent quatre-vingt-onze (316.791) Parts Sociales de Catégorie D-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie D-SWE-3;

- deux millions cinq cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-onze (2.583.791) Parts Sociales de Classe E divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie E-O-1, trois cent seize mille sept cent quatre-vingt-onze (316.791) Parts Sociales de Classe E-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie E-SWE-3;

- deux millions cinq cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-quatorze (2.583.794) Parts Sociales de Classe F divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie F-O-1, trois cent seize mille sept cent quatre-vingt-quatorze (316.794) Parts Sociales de Catégorie F-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie FSWE-3;

- deux millions cinq cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-quatorze (2.583.794) Parts Sociales de Classe G divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie G-O-1, trois cent seize mille sept cent quatre-vingt-quatorze (316.794) Parts Sociales de Catégorie G-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie GSWE-3;

- deux millions cinq cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-quatorze (2.583.794) Parts Sociales de Classe H divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie H-O-1, trois cent seize mille sept cent quatre-vingt-quatorze (316.794) Parts Sociales de Catégorie H-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie HSWE-3;

- deux millions cinq cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-quatorze (2.583.794) Parts Sociales de Classe I divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie I-O-1, trois cent seize mille sept cent quatre-vingt-quatorze (316.794) Parts Sociales de Catégorie I-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie ISWE-3; et

- deux millions cinq cent quatre-vingt-trois mille sept cent quatre-vingt-quatorze (2.583.794) Parts Sociales de Catégorie J divisées en deux millions cent vingt-cinq mille (2.125.000) Parts Sociales de Catégorie J-O-1, trois cent seize mille sept cent quatre-vingt-quatorze (316.794) Parts Sociales de Catégorie J-SWE-2 et cent quarante-deux mille (142.000) Parts Sociales de Catégorie JSWE-3.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée a été clôturée.

Dépenses

Les dépenses, frais, rémunération ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui seront payés par la Société suite à son augmentation du capital social sont estimés à mille cent Euro (EUR 1.100,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante, ce procès-verbal est rédigé en anglais suivi par une traduction française, à la demande de la même partie comparante en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu cet acte, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. PEL, N. FILALI, SCHAEFFER.

Enregistré à Diekirch, le 19 août 2014. Relation: DIE/2014/10431. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée sur demande à la société prénommée.

Diekirch, le 21 août 2014.

Référence de publication: 2014132822/251.

(140150491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

GSC European Mezzanine Luxembourg I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 86.784.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 August 2014.

TMF Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliataire

Référence de publication: 2014134275/13.

(140152472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Divi Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 89.515.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 25 août 2014:

- la démission de Milou SCHOLTE, administrateur, a été acceptée avec effet au 21 août 2014;
- Robert QUINN, demeurant au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a été nommé, pour une durée se terminant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2018, en tant qu'administrateur, avec effet au 21 août 2014.

Luxembourg, le 26 août 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014134196/15.

(140152552) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 août 2014.

Nabuko Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 189.618.

STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the eighth of August.

Before Us, Maître Carlo WERSANDT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, who will remain depositary of the present original deed.

There appeared:

«VALON S.A.», a société anonyme, established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63143), here represented by Mrs. Susana GONCALVES MARTINS, private employee, residing professionally at Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg, on August 8th, 2014.

The abovementioned proxy, after having been signed «ne varietur» by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has decided to form a company in accordance with the following Articles of Incorporation:

Art. 1. There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of «NABUKO INVEST S.A.».

The registered office is established in Luxembourg-City. If extraordinary events of a political, economic, or social character, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the corporation, which notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg corporation.

The corporation is established for an unlimited period.

Art. 2. The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form, in other, either Luxembourg or foreign companies, and the management, control and development of such participating interests.

The corporation may in particular acquire real estate and all types of transferable securities, either by way of contribution, subscription, option, purchase or otherwise, as well as realise them by sale, transfer, exchange or otherwise.

The corporation may also acquire and manage all patents and other rights deriving from these patents or complementary thereto.

The corporation may borrow and grant any assistance, loan, advance or guarantee to companies.

The company may also perform any transactions in real estate and in transferable securities, and may carry on any commercial, industrial and financial activity, which it may deem necessary and useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) divided into three hundred ten (310) shares of one hundred euros (EUR 100.-) each.

The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which the law on Commercial Companies of August 10th, 1915, as amended prescribes the registered form.

The corporation's shares may be created, at the owner's option in certificates representing single shares or two or more shares.

Should the corporate share capital be increased, the rights attached to the new shares will be the same as those enjoyed by the old shares.

Art. 4. The corporation shall be managed by a board of directors composed of at least three members, who need not to be shareholders.

However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholder in the Company.

The directors shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

In the event of a vacant directorship previously appointed by general meeting, the remaining directors as appointed by general meeting have the right to provisionally fill the vacancy, such decision to be ratified by the next general meeting.

Art. 5. The board of directors has full power to perform such acts as shall be necessary or useful to the corporation's object. All matters not expressly reserved to the general meeting by law or by the present Articles of Incorporation are within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

The board of directors shall choose from among its members a chairman; in the absence of the chairman, another director may preside over the meeting.

The board can validly deliberate and act only if the majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter, telegram or telex, being permitted. In case of emergency, directors may vote by letter, telegram, telex or facsimile.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

Resolutions signed by all the directors shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting of the board of directors duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical document stating the terms of the resolution accurately, and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Resolutions shall require a majority vote. In case of a tie, the chairman has a casting vote.

According to article 60 of the law on Commercial Companies of August 10th, 1915, as amended, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 6. The corporation shall be supervised by one or more auditors, who need not be shareholders; they shall be appointed for a period not exceeding six years and they shall be re-eligible; they may be removed at any time.

Art. 7. The corporation's financial year shall begin on 1st January and shall end on 31st December of the same year.

Art. 8. The annual general meeting shall be held in Luxembourg at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last Friday of June at 10.00 am. If said day is a public holiday, the meeting shall be held the next following working day.

Art. 9. Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented and if they declare that they have had knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting may take place without previous convening notices.

The board of directors may decide that the shareholders desiring to attend the general meeting must deposit their bearer shares five clear days before the date fixed therefore. Every shareholder has the right to vote in person or by proxy, who need not be a shareholder.

Each share gives the right to one vote.

Art. 10. The general meeting of shareholders has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation.

It shall determine the appropriation and distribution of net profits.

The board of directors is authorised to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Art. 11. The Law of August 10th, 1915, on Commercial Companies, as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.

Transitional dispositions

1.- The first financial year shall begin on the day of the incorporation and shall end on December 31st, 2014.

2.- The first annual general meeting shall be held in 2015.

Subscription and payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named party has subscribed the shares as follows:

«VALON S.A.»	310 shares
TOTAL: three hundred ten shares	310 shares

All these shares have been entirely paid up by payments in cash, so that the sum of thirty-one thousand euros (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26-1 and Article 26-3 of the Law of August 10th, 1915 on Commercial Companies, as amended, have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation, at about one thousand euro.

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have proceeded to hold an extraordinary general meeting and, having stated that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The number of directors is set at 1 (one) and that of the auditors at 1 (one).

Second resolution

The following is appointed sole director:

«KOFFOUR S.A.», a société anonyme, established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 86086), represented by Mr. Giacomo DI BARI, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, as permanent representative.

Third resolution

The following is appointed Auditor:

«AUDIT TRUST S.A.», a société anonyme, established and having its registered office in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 63115).

Fourth resolution

The mandates of the directors and the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2020.

Fifth resolution

The registered office will be fixed at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, the said appearing person signed together with the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung der vorstehenden:

Im Jahre zweitausendvierzehn, am achten August.

Vor dem unterzeichneten Notar Carlo WERSANDT, mit Amtssitz in Luxembourg, (Grossherzogtum Luxemburg), in Vertretung von Maître Jean-Joseph WAGNER, Notar mit Amtssitz in Sassenheim, Großherzogtum Luxemburg, wo auch die gegenwärtige Urkunde aufgehoben wird.

Ist erschienen:

„VALON S.A.“, société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxemburg, R.C.S. Luxemburg B-63143, hier vertreten durch Frau Susana GONCALVES MARTINS, Privatangestellte, mit beruflicher Adresse in Luxemburg aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht, ausgestellt in Luxemburg am 8. August 2014.

Dieselbe Vollmacht nach "ne varietur" Unterzeichnung durch die Bevollmächtigte der erschienenen Partei und den unterzeichneten Notar bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Erschienenen ersuchten den unterzeichnenden Notar, die Satzung einer von Ihnen zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

Art. 1. Unter der Bezeichnung „NABUKO INVEST S.A.“ wird hiermit eine Gesellschaft in der Form einer Aktiengesellschaft gegründet.

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg.

Sollten außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art eintreten oder bevorstehen, welche geeignet wären, die normale Geschäftsabwicklung am Gesellschaftssitz oder den reibungslosen Verkehr zwischen diesem

Sitz und dem Ausland zu beeinträchtigen, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend, bis zur endgültigen Wiederherstellung normaler Verhältnisse, ins Ausland verlegt werden, und zwar unter Beibehaltung der luxemburgischen Staatszugehörigkeit.

Die Dauer der Gesellschaft ist unbegrenzt.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die Durchführung sämtlicher Geschäfte, welche direkt oder indirekt mit dem Erwerb, der Verwaltung, der Kontrolle und der Verwertung von Beteiligungen an allen in- oder ausländischen Unternehmen zusammenhängen.

Die Gesellschaft kann namentlich alle Arten von Wertpapieren erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonst jedweder Art, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonst jedweder Art veräußern.

Darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und andere davon abgeleitete, oder dieselben ergänzenden, Rechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft darf außerdem alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliengeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf die vorbenannten Geschäfte beziehen oder deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen.

Die Gesellschaft wird alle zur Wahrung ihrer Rechte gebotenen Maßnahmen treffen und alle Handlungen vornehmen, welche ihrem Zweck entsprechen oder diesen fördern.

Art. 3. Das gezeichnete Aktienkapital beträgt einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000.-), eingeteilt in einhundertzehn (310) Aktien zu je einhundert Euro (EUR 100.-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, je nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

An Stelle von Einzelaktien können Zertifikate über eine Mehrzahl von Aktien aufgestellt werden, nach Wahl der Aktionäre.

Im Falle einer Kapitalerhöhung werden die neuen Aktien mit denselben Rechten ausgestattet sein wie die bestehenden Aktien.

Art. 4. Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat von mindestens drei Mitgliedern verwaltet, deren Mitglieder nicht Aktionäre zu sein brauchen.

Die Gesellschaft, die bei der Gründung nur einen Aktionär hat oder wo die Hauptversammlung später feststellt, dass nur noch ein Aktionär alle Aktien hält, kann durch einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied verwaltet werden.

Die Amtszeit der Verwaltungsratsmitglieder darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Scheidet ein durch die Generalversammlung der Aktionäre ernanntes Verwaltungsratsmitglied vor Ablauf seiner Amtszeit aus, so können die auf gleiche Art ernannten verbleibenden Mitglieder des Verwaltungsrates einen vorläufigen Nachfolger bestellen. Die nächstfolgende Hauptversammlung nimmt die endgültige Wahl vor.

Art. 5. Der Verwaltungsrat hat die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern. Alles, was nicht durch das Gesetz oder die gegenwärtige Satzung der Hauptversammlung vorbehalten ist, fällt in den Zuständigkeitsbereich des Verwaltungsrates.

Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so hat auch dieses Mitglied allein die weitestgehenden Befugnisse, alle Handlungen vorzunehmen, welche zur Verwirklichung des Gesellschaftszweckes notwendig sind oder diesen fördern.

Der Verwaltungsrat muss aus seiner Mitte einen Vorsitzenden bestellen; in dessen Abwesenheit muss der Vorsitz einem anwesenden Verwaltungsratsmitglied übertragen werden.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlussfähig, wenn die Mehrzahl seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Die Vertretung durch ein entsprechend bevollmächtigtes Verwaltungsratsmitglied, die schriftlich, telegraphisch oder fernschriftlich erfolgen kann, ist gestattet. In Dringlichkeitsfällen kann die Abstimmung auch durch einfachen Brief, Telegramm, Fernschreiben oder Fernkopierer erfolgen.

Jedes Mitglied des Verwaltungsrats kann an jeder Sitzung des Verwaltungsrats über Videokonferenz oder gleichwertigen Kommunikationsmittel die seine Identifikation gewährleisten, teilnehmen.

Diese Kommunikationsmittel müssen technischen Voraussetzungen genügen, die die effektive Teilnahme an der Beratung, welche ununterbrochen übertragen werden muss, gewährleisten. Die Beteiligung an einer Sitzung über die vorerwähnten Kommunikationswege ist mit einer persönlichen Beteiligung an der Sitzung gleichzusetzen. Eine Sitzung des Verwaltungsrats die über vorerwähnte Wege abgehalten wird gilt als am Gesellschaftssitz abgehalten.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates können einstimmig durch Zirkularbeschluss gefasst werden. Die Zustimmung muss schriftlich erfolgen und wird dem Protokoll der Verwaltungsratssitzung beigefügt.

Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit Stimmenmehrheit gefasst; bei Stimmgleichheit entscheidet die Stimme des Vorsitzenden.

Gemäß Artikel 60 kann der Verwaltungsrat seine Befugnisse hinsichtlich der laufenden Geschäftsführung sowie die diesbezügliche Vertretung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder, Direktoren, Geschäftsführer oder andere Bevollmächtigte übertragen, die einzeln oder gemeinschaftlich handeln können und nicht Aktionäre

zu sein brauchen. Der Verwaltungsrat beschließt ihre Ernennung, ihre Abberufung und ihre Befugnisse. Bei der Übertragung der laufenden Geschäftsführung an einzelne seiner Mitglieder verpflichtet sich der Verwaltungsrat, der jährlichen Hauptversammlung Bericht zu erstatten über alle Gehälter, Dienstbezüge und sonstige, dem Befugten zugestandene Vorteile.

Die Gesellschaft kann auch spezieller Mandate durch beglaubigte oder Privatvollmacht übertragen.

Die Gesellschaft wird durch die gemeinschaftliche Unterschrift von zwei Mitgliedern des Verwaltungsrates oder durch die Einzelunterschrift des Bevollmächtigten des Verwaltungsrates rechtsgültig verpflichtet. Wenn die Gesellschaft einen Verwaltungsrat mit nur einem Mitglied hat, so ist dieses Mitglied alleine zeichnungsberechtigt.

Art. 6. Die Aufsicht der Gesellschaft obliegt einem oder mehreren Kommissaren, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen; ihre Amtszeit darf sechs Jahre nicht überschreiten; die Wiederwahl ist zulässig, sie können beliebig abberufen werden.

Art. 7. Das Geschäftsjahr läuft vom 1. Januar bis zum 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 8. Die jährliche Hauptversammlung findet statt am letzten Freitag im Monat Juni um 10.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz oder an einem andern, in der Einberufung angegebenen Ort.

Sofern dieser Tag ein Sonn- oder Feiertag ist, findet die Hauptversammlung am ersten darauf folgenden Werktag statt.

Art. 9. Die Einberufungen zu jeder Hauptversammlung unterliegen den gesetzlichen Bestimmungen. Von diesem Erfordernis kann abgesehen werden, wenn sämtliche Aktionäre anwesend oder vertreten sind und sofern sie erklären, den Inhalt der Tagesordnung im Voraus gekannt zu haben.

Der Verwaltungsrat kann verfügen, dass die Aktionäre, um zur Hauptversammlung zugelassen zu werden, ihre Aktien fünf volle Tage vor dem für die Versammlung festgesetzten Datum hinterlegen müssen; jeder Aktionär kann sein Stimmrecht selbst oder durch einen Vertreter, der nicht Aktionär zu sein braucht, ausüben.

Jede Aktie gibt Anrecht auf eine Stimme.

Art. 10. Die Hauptversammlung der Aktionäre hat die weitestgehenden Befugnisse, über sämtliche Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden und alle diesbezüglichen Beschlüsse zu genehmigen.

Sie befindet über die Verwendung und Verteilung des Reingewinnes.

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt, vorbehaltlich der Genehmigung des Kommissars und gemäß den gesetzlichen Bestimmungen, Vorschussdividenden auszuzahlen.

Art. 11. Die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften einschließlich der Änderungsgesetze finden ihre Anwendung überall dort, wo die vorliegende Satzung keine abweichende Bestimmung vorsieht.

Übergangsbestimmungen

- 1) Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung und endet am 31. Dezember 2014.
- 2) Die erste jährliche Hauptversammlung findet in 2015 statt.

Zeichnung und Einzahlung der Aktien

Nach erfolgter Festlegung der Satzung erklären die Erschienenen, handelnd wie vorstehend, die Aktien wie folgt zu zeichnen:

1) VALON S.A., société anonyme	310 Aktien
TOTAL	310 Aktien

Sämtliche Aktien wurden in bar eingezahlt; demgemäß verfügt die Gesellschaft ab sofort uneingeschränkt über einen Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000.-), wie dies dem Notar nachgewiesen wurde.

Erklärung

Der amtierende Notar erklärt, dass die in Artikel 26-1 und Artikel 26-3 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen erfüllt sind, und bescheinigt dies ausdrücklich.

Schätzung der Gründungskosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen, beläuft sich auf ungefähr tausend Euro.

Ausserordentliche Hauptversammlung

Als dann trafen die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, zu einer außerordentlichen Hauptversammlung zusammen, zu der sie sich als rechtens einberufen bekennen und fassten, nachdem sie die ordnungsgemäße Zusammensetzung dieser Hauptversammlung festgestellt hatten, einstimmig folgende Beschlüsse:

- 1) Die Zahl der Mitglieder des Verwaltungsrates wird auf ein (1), die der Kommissare auf ein (1) festgesetzt.
- 2) Zum alleinigen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt:

KOFFOUR S.A., société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-86086, mit Herrn Giacomo DI BARI, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, als ständiger Vertreter.

3) Zum Kommissar wird ernannt: AUDIT TRUST S.A., société anonyme, 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B-63115.

4) Die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder und des Kommissars enden sofort nach der jährlichen Hauptversammlung von 2020.

5) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich 42 rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Worauffin vorliegende Urkunde am eingangs erwähnten Datum von dem unterzeichnenden Notar in Luxemburg aufgenommen wurde.

Auf Anfrage der unterzeichnenden Partei stellt der Notar, der der englischen Sprache mächtig ist, die Urkunde in englischer Sprache gefolgt von der deutschen Fassung. Auf Anfrage der unterzeichnenden Partei soll im Falle einer Abweichung zwischen dem englischen und deutschen Text, die englische Fassung maßgebend sein.

Nach dem Vorlesen der Urkunde, haben die vorhergenannte Partei zusammen mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: S. GONCALVES MARTINS, C. WERSANDT.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 12. August 2014. Relation: EAC/2014/11073. Erhalten fünfundsiebzig Euro (75.- EUR).

Der Einnnehmer ff. (gezeichnet): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014132011/286.

(140149862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Tecref S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 64.347,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 173.257.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2014.

Yves Cheret

Gérant

Référence de publication: 2014132145/12.

(140149687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2014.

Med S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 168.039.

1) L'adresse du gérant a changé.

Voici la nouvelle adresse:

gérant:

Mertes Edgar

Duarrefstrooss 8

L - 9990 Weiswampach

2) L'adresse des associés a changé.

Voici la nouvelle adresse:

Associé Mertes Edgar:

Duarrefstrooss 8

L - 9990 Weiswampach

Associé Klinkers Martha:

Duarrefstrooss 8

L - 9990 Weiswampach

Weiswampach, le 28 août 2014.

Référence de publication: 2014135664/22.

(140154130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 août 2014.

Quafi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkërrech.

R.C.S. Luxembourg B 95.907.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am dreizehnten August.

Vor dem unterschriebenen Notar Martine SCHAEFFER, mit Amtssitz in Luxemburg.

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft der "QUAFI S.A.", mit Sitz in L-1750 Luxembourg, 62, Avenue Victor Hugo, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 95.907 abgehalten.

Die Gesellschaft wurde durch notarielle Urkunde des Notars Maître Henri Hellinckx, mit damaligem Amtssitz in Mersch, am 25. Juli 2003 gegründet, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 1129 vom 30. Oktober 2003. Die Satzung wurde zu letzten Mal abgeändert durch eine Urkunde des Notars Maître Marthe Thyes-Walch, mit Amtssitz in Luxemburg vom 29. Juni 2004, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, unter der Nummer 952 vom 24. September 2004.

Die Hauptversammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Richard Kohl, Buchhalter, beruflich ansässig in L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkërrech.

Der Vorsitzende bestimmt zum Sekretär Herrn Liridon ELSHANI, Privatangestellte, beruflich ansässig in L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo,

und die Hauptversammlung bestimmt zum Stimmenzähler Herrn Richard Kohl, vorbenannt.

Nachdem das Büro der Hauptversammlung bestimmt und durch den Vorsitzenden festgestellt ist, ersucht der Vorsitzende den Notar zu beurkunden, dass:

I. Die anwesenden oder vertretenden Aktionäre sowie die jeweilige Anzahl der von ihnen gehaltenen Inhaberaktien in einer Anwesenheitsliste aufgeführt sind. Diese Liste unterschrieben von den anwesenden Personen und von dem Notar, wird dieser Urkunde beigelegt und verbleibt bei dem Protokoll.

II. Sich aus der Anwesenheitsliste ergibt, dass alle fünftausend (5.000) Aktien, welche das vollständige Kapital der Gesellschaft darstellen in dieser Versammlung vertreten sind so dass diese über alle Punkte der Tagesordnung rechtsgültig entscheiden kann, über die die Aktionäre vor der Hauptversammlung unterrichtet wurden.

III. Die Tagesordnung der Hauptversammlung lautet wie folgt:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1750 Luxembourg, 62, Avenue Victor Hugo nach L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkërrech mit sofortiger Wirkung;

2. Entsprechende Abänderung von Artikel 1, zweiter Absatz der Satzung;

3. Anerkennung des Rücktritts von Herrn Robert LANGMANTEL als Verwaltungsmitglieder und als Delegierter des Verwaltungsrats mit sofortiger Wirkung;

4. Ernennung eines neuen Verwaltungsmitglieder und als neuen Delegierten des Verwaltungsrates, Herrn Richard KOHL mit sofortiger Wirkung.

5. Widerruf des aktuellen Kommissars „FIDES-INTER-CONSULT S.A.“ mit sofortiger Wirkung;

6. Ernennung zum neuen Kommissar, nämlich die Gesellschaft „KOPALUX Trust S.à r.l.“ mit sofortiger Wirkung;

7. Verschiedenes.

Nach Zustimmung der Berichte des Vorsitzenden und Feststellung der ordnungsgemäßen Zusammensetzung, fasst die Hauptversammlung einstimmig die folgenden Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-1750 Luxembourg, 62, Avenue Victor Hugo nach L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkërrech mit sofortiger Wirkung.

Zweiter Beschluss

In Anbetracht des vorher gefassten Beschlusses wird Artikel 1, zweiter Absatz der Satzung von nun an folgenden Wortlaut haben:

" **Art. 1. Zweiter Absatz.** Der Sitz der Gesellschaft ist in Grevenmacher."

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung erkennt den Rücktritt von Herrn Robert LANGMANTEL als Verwaltungsmitglieder und als Delegierter des Verwaltungsrats mit sofortiger Wirkung.

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt folgende Person, mit sofortiger Wirkung, als neuen Verwaltungsmitglieder und als neuen Delegierten des Verwaltungsrats:

- Herrn Richard KOHL, Buchhalter, geboren in Bittburg (Deutschland) am 17. September 1955, mit Berufsanschrift in L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkërrech.

Das Mandat des Verwaltungsratsmitglied und Delegierten Verwaltungsrats endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre 2020.

Sechster Beschluss

Die Generalversammlung widerruft den aktuellen Kommissar „FIDESINTER-CONSULT S.A.“ mit Sitz in L-1752 Luxemburg, 62, Avenue Victor Hugo, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 52925, mit sofortiger Wirkung.

Siebter Beschluss

Die Generalversammlung ernennt zum neuen Kommissar die Gesellschaft „KOPALUX Trust S.à r.l.“, mit Sitz in L-6776 Grevenmacher, 6-8, Op der Ahlkërrech, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 171.586, mit sofortiger Wirkung.

Das Mandat des Kommissars endet sofort nach der jährlichen Hauptversammlung vom Jahre 2020.

Nachdem alle Punkte der Tagesordnung abschließend von der Hauptversammlung behandelt wurden, wurde diese für beendet erklärt.

Abschätzung der Kosten

Der Betrag der Kosten für die die Gesellschaft aufgrund dieser Satzungsänderung aufzukommen hat, beläuft sich auf tausendzweihundert Euro (1.200,- EUR).

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie am Anfang dieser Urkunde erwähnt.

Und nach Vorlesung an alle Erschienenen und Übersetzung in die Sprache der Vertreter der Erschienenen, alle dem Notar nach Vor- und Nachnamen, Personenstand und Wohnort bekannt, haben alle die gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: R. Kohl, L. Elshani et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 août 2014. LAC/2014/38789. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 août 2014.

Référence de publication: 2014133342/83.

(140151188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 août 2014.

Hanworth Investments S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 120.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014132486/10.

(140150493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 août 2014.

Resiterra Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 149.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUPAR

1, rue Joseph Hackin

L-1746 Luxembourg

Signatures

Référence de publication: 2014133941/13.

(140152222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 août 2014.

Desdan Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

R.C.S. Luxembourg B 81.199.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le 27 octobre 2014 à 09:00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'Assemblée Générale du 16 septembre 2014 n'a pas pu délibérer valablement sur le point 5 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014144552/696/15.

Link Multiple 2010 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 152.562.

Le Gérant Commandité a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 20 octobre 2014 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports de la Gérance, du Conseil de Surveillance et du Réviseur d'Entreprises.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 août 2014, et affectation des résultats.
3. Décharge à donner au Gérant Commandité, au Conseil de Surveillance et au Réviseur d'Entreprises pour l'exercice de leur mandat au 31 août 2014.
4. Divers.

LINK MULTIPLE S.à r.l.

Gérant Commandité

Référence de publication: 2014151849/1023/17.

Duet Global Equity Fund S.A., SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 148.008.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social le 14 août 2014

L'Assemblée a décidé:

- de renouveler le mandat des administrateurs suivants pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015:

* Mr Giordano Coletti;

* Mr Michel Alfred Bezzola;

* Mr Clive Smalley.

- de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, société coopérative, en tant que de Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société pour une période d'un an qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour extrait sincère et conforme

BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg

Référence de publication: 2014131168/20.

(140148749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2014.